

## Programme communal de développement rural de SOMME-LEUZE

### Brève description du projet

---

<u>Demandeur</u> :	La commune de Somme-Leuze
<u>Brève description de la commune</u> :	La commune de Somme-Leuze située au l'ouest de la province de Namur, englobe 9 villages, 6 hameaux et compte près de 5.300 habitants. Elle présente une superficie de 95.09 km <sup>2</sup> .
<u>Auteur du PCDR</u> :	Lacasse-Monfort
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Projet demandé en 1ère convention</u> :	Construction d'une maison de village à Bonsin
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal</u> :	24 février 2015

### Contexte de l'avis

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	23 mars 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	Le projet de PCDR

## 2. AVIS

### **La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Somme-Leuze pour une période de validité de 10 ans.**

La Commission estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune de Somme-Leuze, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La Commission estime que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de bonne qualité.

La CRAT apprécie notamment la partie I qui décrit de manière fouillée et cohérente la plupart des caractéristiques socio-économiques de la commune. Cette analyse permet de cerner les forces et faiblesses du territoire de Somme-Leuze. Elle met également en évidence la synthèse du diagnostic en début de chapitre, le bilan des opérations de développement rural précédentes et la synergie élaborée entre l'élaboration du PCDR et du PCDN.

La Commission regrette toutefois que le document écrit n'ait pas davantage développé la thématique du logement et surtout du logement public.

La Commission estime ensuite que la partie II relative au processus participatif est de bonne qualité.

Elle apprécie la contribution du processus participatif à la dynamique de l'opération de développement rural et l'investissement des membres de la commission locale dans l'élaboration de nombreux projets.

La CRAT souligne la qualité du processus participatif en symbiose entre la CLDR, les autorités communales et l'administration communale. Elle met en avant l'implication des agriculteurs dans la Commission locale et le souci de la part des autorités communales à associer au maximum cette composante dans l'opération de développement rural.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III du document est de bonne qualité.

Elle relève que ce chapitre valorise pleinement le diagnostic socio-économique et le processus participatif. La Commission estime que la stratégie proposée est globale, transversale et cohérente avec les opérations de développement rural précédentes. Bien que la commune ait développé une approche relativement cohérente de l'aménagement du territoire ces dernières années (redéploiement du centre administratif à Baillonville, tentative de solutionner seul la problématique de l'habitat permanent...), la Commission estime qu'un document de référence public en la matière (par exemple un schéma de structure communal) serait le bienvenu afin de disposer d'une stratégie territoriale globale pour notamment gérer la pression foncière actuelle et à venir ainsi que l'étalement urbain.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité.

Les projets répondent à différentes faiblesses relevées dans les parties I et II du PCDR et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux du développement rural dans la commune.

La CRAT met en exergue la variété et l'originalité des fiches-projets dans les différents lots. Elle apprécie également que les projets soient spécifiques à la ruralité de Somme-Leuze.

Globalement, la Commission constate le caractère onéreux du lot 1 et encourage la commune à persévérer dans la recherche de subsides autres que le seul développement rural. La Commission insiste pour que la charge financière des projets matériels ne freine pas la réalisation des projets immatériels. La CRAT recommande que ceux-ci soient budgétisés tant financièrement qu'humainement. Il serait par ailleurs judicieux de clairement identifier les porteurs de ces projets.

Au niveau du projet « 1.5. Développement de la Plage de l'Ourthe à Noiseux », la CRAT apprécie le projet de sécurisation des accès à cet espace et encourage les autorités responsables de l'Ourthe à solutionner la problématique de pollution relevée.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention, à savoir la construction d'une maison de village à Bonsin, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président.